

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 22 septembre 2022, s'est réuni le 29 septembre 2022, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Pascal HERISSON
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI (arrivé à 18h15)
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LOC MARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
 PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT
 SENE : Sylvie SCULO - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Daniëlle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ELVEN : Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
 Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
 SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS - Yvan LE NEVE
 VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
 Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Monique JEAN
 Olivier LE BRUN a donné pouvoir à François ARS
 Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
 Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS
 Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Absents :

SENE : Katy CHATILLON-LEGALL
 SULNIAC : Christophe BROHAN
 SURZUR : Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christophe HAZO
 VANNES : Christine PENHOUE

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022

MARCHES PUBLICS

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
PORTANT SUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN
DES RESEAUX EP - EU ET AEP DU SECTEUR CENTRE URBAIN
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

LANCEMENT DU MARCHÉ

M. Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 de ce même code.

Les prestations de cet accord-cadre sont réparties en deux lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation
01	Réparation et travaux "non programmables" sur les réseaux AEP, EP et EU
02	Prestations sur branchements AEP, EP et EU

Cet accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible trois fois un an.

Le montant total de commandes est compris entre un seuil minimum et un seuil maximum définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT/an	Maximum HT/an
01	Réparation et travaux "non programmables" sur les réseaux AEP, EP et EU	100 000,00 €	1 500 000,00 €
02	Prestations sur branchements AEP, EP et EU	50 000,00 €	500 000,00 €

Ces montants seront identiques pour les trois périodes de reconduction.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour les prestations décrites ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à contracter ce marché, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après l'attribution des deux lots par la commission d'appel d'offres ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations ;*

Mise en ligne le 05/10/2022

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220929-220929_DE13-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

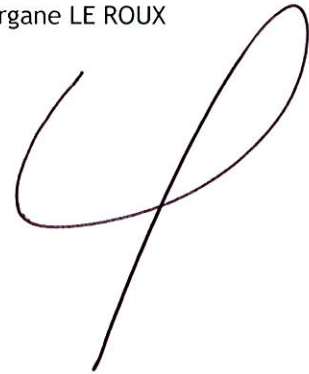
Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a large loop on the right.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop on the right side and a vertical stroke on the left.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220929-220929_DEL13-DE